

Résolution de la COI EC-53/1

**MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2021-2030)**

Le Conseil exécutif,

**Rappelant** la [résolution XXIX-1](#) de l'Assemblée de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) proposant de proclamer une Décennie internationale (des Nations Unies) pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et la résolution XXX-1 de l'Assemblée sur le Rapport d'étape concernant les préparatifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,

**Notant** que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 72<sup>e</sup> session (résolution [A/RES/72/73](#)), a proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), ci-après « la Décennie », et invité la COI à élaborer un plan de mise en œuvre pour la Décennie en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées,

**Rappelant également** que l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution [A/RES/74/19](#)) a prié la COI :

- (i) de continuer à la tenir informée de l'élaboration du plan de mise en œuvre et de le lui présenter à sa 75<sup>e</sup> session ;
- (ii) de consulter régulièrement les États membres au sujet de la Décennie et de sa mise en œuvre et de les en tenir informés,

**Notant avec satisfaction** que le projet de plan de mise en œuvre de la Décennie (version 2.0) préparé par le Secrétariat de la COI avec l'aide du Groupe exécutif de planification a fait l'objet d'un examen approfondi par les États membres, les parties prenantes œuvrant dans le domaine des océans et les membres d'ONU-Océans, avant sa présentation pour examen par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 75<sup>e</sup> session,

**Notant également** que l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution [A/RES/75/239](#), s'est félicitée des mesures prises par la COI pour élaborer le Plan de mise en œuvre, et a pris note avec satisfaction de ce Plan (par. 304),

**Se félicite** des progrès accomplis depuis la dernière session, et notamment des résultats des réunions consultatives mondiales, des ateliers régionaux et des activités de collaboration avec des parties prenantes œuvrant dans le domaine des océans, au sein ou en dehors du système des Nations Unies, ainsi que du lancement du 1<sup>er</sup> Appel à l'action dans le cadre de la Décennie ;

**Se dit** confiant dans la capacité du Secrétariat de la COI de continuer à coordonner la Décennie pendant sa phase de mise en œuvre (2021-2030) en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG) et les parties prenantes concernées ;

**Prend note** du Plan de mise en œuvre en tant que base pour lancer la Décennie et établir les modalités de gouvernance et les mécanismes de mobilisation de ressources qui y sont décrits ;

**Remercie** les membres du Groupe de planification pour le travail qu'ils ont mené à l'appui de l'élaboration du Plan de mise en œuvre conformément au mandat du Groupe (document [IOC/EC-LI/2 Annexe 4](#) (appendice 1)) ;

**Prie** le Groupe de planification de faire office de Comité consultatif intérimaire de la Décennie, sur la base du mandat révisé présenté dans le document IOC/EC-53/4.1Doc(3).rev, jusqu'à l'établissement du Comité consultatif de la Décennie ;

**Prie en outre** le Secrétaire exécutif de la COI :

- (i) de diffuser largement le Plan de mise en œuvre et son résumé auprès des parties prenantes au sein ou en dehors du système des Nations Unies ;
- (ii) de présenter le projet de mandat du Comité consultatif de la Décennie à l'Assemblée de la COI pour examen à sa 31<sup>e</sup> session ;
- (iii) de poursuivre la mise en place des modalités de la Décennie telles que décrites dans le Plan de mise en œuvre, en particulier le Groupe de coordination pour la Décennie au sein du Secrétariat de la COI ;
- (iv) de rendre compte des progrès accomplis dans l'opérationnalisation du Plan de mise en œuvre et l'approbation des actions de la Décennie à l'Assemblée de la COI à sa 31<sup>e</sup> session, puis aux sessions ultérieures des organes directeurs de la COI ;

**Invite** les partenaires institutionnels à faire office de centres collaboratifs de la Décennie ou de partenaires de mise en œuvre de la Décennie, sur la base du projet de directives figurant dans le document IOC/EC-53/3.1.Inf(2), et **prie** le Secrétariat de la Commission de faire rapport aux organes directeurs de la COI sur la mise en place de ces modalités ;

**Invite également** les partenaires d'ONU-Océans, les États membres des Nations Unies, les organisations scientifiques et universitaires internationales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes intéressées à soutenir la Décennie et à contribuer à sa mise en œuvre en proposant des actions de la Décennie conformément au Plan de mise en œuvre ;

**Invite en outre** les États membres et les partenaires à :

- (i) apporter des contributions financières volontaires à l'appui du travail de coordination de la Décennie mené par le Secrétariat de la COI, y compris par le biais d'un soutien en nature sous la forme, par exemple, de détachements de personnel auprès du Secrétariat de la COI ;
- (ii) proposer d'accueillir et de financer les actions de la Décennie et les centres collaboratifs de la Décennie tels que décrits dans le Plan de mise en œuvre ;
- (iii) établir des mécanismes nationaux multipartites de coordination de la Décennie permettant de stimuler les activités nationales et la coopération internationale ;

**Remercie** les Gouvernements du Canada, de la République de Corée, du Japon, du Royaume de Belgique (Gouvernement des Flandres), de la Norvège, de la Suède, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la République populaire de Chine, ainsi que REV-Ocean, de leur contribution financière à la Décennie ;

**Remercie également** les Gouvernements du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Kenya, de la Norvège et du Mexique ainsi que les secrétariats du Programme des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE : Convention de Nairobi, Plan d'action pour la Méditerranée et

Programme pour l'environnement des Caraïbes), la Commission européenne, l'Océan Frontier Institute (Canada), l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES), l'Institut national des technologies océaniques (NIOT, Inde), le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), le Centre danois de recherche marine, l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), le Conseil norvégien de la recherche, Artic Frontiers, la Communauté du Pacifique (CPS), le Pacte mondial des Nations Unies, l'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA), les Fondations Velux et la Fondation Carlsberg, de leur contribution à l'organisation d'ateliers régionaux et mondiaux durant la phase préparatoire de la Décennie, ainsi que l'Égypte, qui a proposé d'accueillir la conférence africaine de lancement de la Décennie en 2021, et l'Allemagne, qui a proposé d'accueillir les événements de lancement mondiaux en 2021 et 2022.